



LA VOIX DES LOCATAIRES, AU CŒUR DES DÉCISIONS.

Élections des représentants de locataires

Du 15 novembre au 15 décembre 2026



Des locataires élus pour représenter les habitants
et participer aux décisions du logement et du cadre de vie.

La voix des locataires, au cœur des décisions.

Du **15 novembre au 15 décembre 2026**
auront lieu les élections des représentants de locataires.
Organisées tous les quatre ans, elles constituent un
moment clé de la vie démocratique du logement social,
en vous permettant d'être représentés et associés aux décisions de votre
organisme.

Des locataires comme vous, pour vous !!!

Les représentants de locataires sont eux-mêmes locataires.
Élus pour quatre ans, ils siègent au conseil d'administration de votre
organisme de logement social **bénévolement**.

Leur mission : porter votre voix et défendre vos intérêts.

Ils co-construisent les projets et participent aux décisions qui concernent
directement la vie quotidienne dans les résidences.
Travaux, entretien des immeubles, qualité du cadre de vie, charges, projets
de quartier... autant de sujets qui
impactent concrètement votre quotidien.

Comment garantir votre expression ?

En votant !

**Voter, c'est vous assurer que les décisions prises correspondent
vraiment aux besoins des habitants.**
**C'est aussi une façon simple et efficace d'être associé à la vie de votre
résidence et à l'avenir de votre organisme.**